

1
Etre citoyen à Athenes au V et IV siècle avant J-C
(42 000 citoyens actifs sur 380 000 habitants)

A/ Une citoyenneté limitée

Une construction progressive:
- 594 av J-C: Solon
- 508 av J-C: Chlistène
- 451 av J-C: Péricles

Des conditions d'accès à la citoyenneté et vérifiées par les demotes

- Avoir 18 ans
- Née de parents athenient
- être de condition libre
- Avoir réaliser son éphebie (service militaire)
- être un homme pour être un citoyen actif

B/ Des droits et des devoirs identiques pour tout les citoyens

Droits

- Voter et exercer des charges publiques ou juridiques
- Se marier avec une athenienne
- Droit de protection judiciaire et de porter plainte
- Posseder une terre
- Ne pas être soumis a la torture
- Ne pas être vendu comme esclave

Devoirs connus par le serment des ephèbes

- Honorer les dieux de la cité
- Ephebie
- Voter et respecter les lois
- Faire preuve de courage
- Acheter le materiel militaire
- respecter les magistrats

C/ Comportement de citoyen

Vie pieuse et religieuse

Participation a des fêtes civiles exemple les Panathénées

- Fête qui a lieu tous les 4 ans
- En l'honneur de la déesse Athena
- Fonction d'integration (metèque)
- Respecte la hiérarchie (magistrats en tete de cortège)